L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 13 DECEMBRE.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Silence du message sur les relations avec la France et l'Angleterre.

DEPART DE LORD LYONS.

Nominations dans le Cabinet.

GRANDE HAUSSE DE L'OR

Port Hudson, 12 décembre, 10 h. 20 m., A. M.
[Du *Missouri Democrat* du 7.]

Washington, 6 décembre—Le singulière omission dans le message présidentiel de toute allusion à nos relations avec la France et l'Angleterre donne lieu à beaucoup de commentaires et quelques gens supposent que ce silence n'est pas étranger au départ imminent de lord Lyons.

Mais il n'y a pas de raison de voir autre chose qu'un oubli assez curieux.

Il n'y a pas de meilleure preuve du sincère désir du président de mettre le message en harmonie avec les vues de ceux qui l'ont soutenu que le fait que la conclusion et la plus importante partie du message relative au calcul sur le vote donné à la dernière élection ont été approuvés à la dernière séance du cabinet sans qu'un seul membre ait proposé le moindre changement.

La place de juge vacante dans l'Indiana occupe l'attention des politiciens de cet Etat.

Washington, 6 décembre—Le Sénat a confirmé la nomination de S. P. Chase comme premier juge de la Cour Suprême.

La nomination de Joseph Speed comme avocat-général et celle de Wm Dennison comme directeur des postes ont été soumises au Sénat.

Hausse de l'or.

New York, 6 déc.—Les nouvelles de l'approche du général Sherman vers Savannah n'ont fait qu'arrêter la forte tendance à la hausse produite par les fortes demandes pour l'exportation.

L'or a ouvert ce soir à 229, et a été depuis coté à 229. Il y a une grande excitation à la Bourse du soir.

New York, 6 décembre—L'or, à la bourse du soir de Gallagher, a ouvert à 240 et fermé à 239.

Le coton est lourd, il se fait peu d'affaires, à 127 à 128.

BRUIT DE LA PRISE DE SAVANNAH

Nous lisons dans le *Times* de ce matin :

Hier à une heure avancée de la nuit nous avons reçu la nouvelle que Sherman avait atteint et occupé Savannah, Georgie. La source de laquelle nous avons obtenu cette nouvelle ne nous permet pas d'en douter.

Nouvelles additionnelles.
PAR L'OUEST.

Affaires de Georgie.

Le *Richmond Examiner* du 1er fait précéder un bulletin de nouvelles sur Sherman par l'article suivant :

" Nous pensons qu'il est vrai que Sherman est arrivé à Millen et que là il a divisé ses forces en deux colonnes—l'une se dirigeant vers la rivière Savannah, l'autre rebroussant chemin vers Augusta. Le dernier mouvement est sans doute une feinte pour protéger son arrière-garde contre une surprise. Il est trop tard maintenant pour menacer Augusta, et le gros des forces de Sherman est trop loin au Sud. Il ira maintenant tout droit à Beaufort ou à Savannah. S'il va à Beaufort, il peut y refaire son armée et ensuite attaquer Charleston par terre, ou bien il peut embarquer son armée pour le James afin de coopérer avec Grant à l'attaque finale de la campagne de cette année. Il y a une semaine, comme nos lecteurs le savent, nous pensions que tel était le projet de Sherman, mais il a rencontré si peu de résistance dans sa marche à travers la Georgie, et les journaux de New York sont si pleins de l'idée que tous nos prisonniers sont dans le voisinage de Savannah, qu'il n'est pas improbable qu'il marche directement sur cette ville.

" Il n'est pas probable qu'il se risque à marcher contre Charleston avant d'avoir fait reposer son armée et pris des approvisionnements à Port Royal. Il est évident maintenant qu'il peut atteindre le littoral et que la concentration de troupes qui a suffi pour protéger Macon et Augusta ne suffit pas pour attaquer Sherman et le harceler ou empêcher son évasion de la Georgie.

" Mais après tout, quel a été le résultat de cette grande marche? Sherman a détruit des fermes et des villages sur sa ligne de marche; il a ruiné quelques malheureuses familles, mais il n'a rien fait d'important. S'il réussit à prendre le port fermé de Charleston ou celui de Savannah, il sera porté aux nues par le Nord, mais ce succès ne diminuerait pas d'un iota la force de la Confédération.

" La seule conséquence sérieuse de ce mouvement serait la jonction de son armée à celle de Grant, mais cette opération serait contrebalancée par une addition proportionnelle à celle de Lee. La Confédération ne mourra pas de Sherman."

Le Richmond *Examiner* de même date publie ce qui suit : " L'ennemi paraît avoir fait un mouvement considérable de troupes; avant hier soir ses trains roulaient incessamment, et l'on dit qu'un grand corps d'armée s'est porté de Petersburg vers la rivière. Mais nous ne savons s'il l'a traversée. Tout est tranquille le long des lignes de Richmond. Il paraît que trois moniteurs et aussi les batteries de terre de l'ennemi ont attaqué la batterie à Howlett mardi matin sur le James.

" Un des moniteurs a été atteint par nos boulets et s'est retiré suivi d'un autre. Le moniteur qui restait a cessé de tirer et les batteries en ont bientôt fait autant. Il n'y a pas eu de pertes de notre côté.

" La dépêche suivante du général Lee sur cette affaire a été reçue par le secrétaire de la guerre mardi soir, et communiquée hier à la presse.

Quartier-général de l'armée de la Virginie du Nord—27 novembre.

A l'Hon. James Seddon, secrétaire de la guerre

" Le général Rickett rapporte que trois moniteurs et les batteries de terre de l'ennemi ont attaqué la batterie de Howlett ce matin. Un des moniteurs a été atteint plusieurs fois par nos boulets. Deux moniteurs se sont retirés. Pas de pertes de notre côté. R. E. Lee.

" Nous n'avons pas appris que les moniteurs eussent renouvelé hier l'attaque.

Du Tennessee.

Dernière situation de choses devant Nashville.

Nashville, 4 décembre—Rien de nouveau aujourd'hui si ce n'est que nos forces concurent la veille, leur aile du sud-est s'appuyant sur le Cumberland. On voit distinctement l'ennemi des points élevés des faubourgs. Il se retranche dans une direction sud-ouest, à 3 milles environ de la ville. Il y a eu de lourdes escarmouches tout le jour sur notre gauche et beaucoup de gens ont vu les opérations de la canonnade sur la droite de nos lignes.

Rien d'important n'a transpiré aujourd'hui. L'opinion générale est que Hood attaquera les forces fédérales devant Nashville.

Une force de cavalerie fédérale a patrouillé sur le côté nord de la rivière vers les gués, pour empêcher le passage de la cavalerie rebelle qui a tenté plusieurs fois de l'entreprendre depuis le 1er, mais vainement.

La place de Johnsonville a été évacuée.

Le premier blockhaus sur la route de Chattanooga à 4 milles de la ville—défendu par des nègres sous les ordres du colonel Johnson, du 24e infanterie de couleur, qui était rendu à Dalton, Georgie, et avait été mis sous parole—a tenu jusque dans l'après midi et s'est rendu alors, le colonel Johnson et une portion de ses hommes s'échappant avec le train. Les autres ont été pris.

Le train a été attaqué et le conducteur avec d'autres hommes ont été tués. Plusieurs entèrent du train dans la rivière et échappèrent, le colonel Johnson avec eux. Il est arrivé ce soir ici.

Un déserteur rebelle arrivé aujourd'hui rapporte que le général R. E. Lee a publié un ordre pour complimenter ses hommes sur leur bravoure, leur dévouement etc.... et pour leur rendre hommage au sujet de la victoire de Franklin. Il leur donne l'assurance que s'ils restent fidèles à eux-mêmes maintenant qu'ils sont devant Nashville, ils pourront bientôt y entrer et s'emparer de l'immense quantité d'approvisionnements et de matériel de toute sorte qui s'y trouve.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous lisons dans les journaux de New-York

A Memphis, les troupes nègres cantonnées dans les forts se sont mutinées et on n'a eu raison de cette révolte qu'après un combat en règle qui s'est terminé par une véritable boucherie.

Une bande de maraudeurs qui dévastait impunément depuis deux mois les environs de Golconde et de Metropolis, Indiana, a été cernée et prise le 24, par une compagnie de milice de ces localités. Quatre d'entre eux ont été pendus sans autre forme de procès.

Les scrutateurs siégeant à Albany ont terminé hier leurs opérations. Il résulte de la compilation des votes de tous les comtés de l'Etat que les électeurs présidentiels républicains ont obtenu 368,486 voix, contre 361,986 données aux démocrates. Majorité des premiers : 6,500 voix.

Une jeune personne—Une jeune fille âgée seulement de seize ans vient d'être convaincue, devant une cour martiale siégeant à St Louis d'avoir plusieurs fois violé le serment d'allégeance, d'avoir transporté des dépêches de contrebande à l'usage des confédérés, et d'avoir coupé quatre milles de fils télégraphiques militaires dans le sud-est. Elle a accompli ces actes en [illegible] de mille dangers, et sans autre mobile que son dévouement à la cause du Sud. La cour Martiale l'a condamnée à [illegible]

général Rosencrans, prenant en considération sa jeunesse et son désintéressement, a commué sa peine en celle de l'emprisonnement pendant la durée de la guerre.

On va s'occuper du gouvernement depuis quelque temps de vastes fraudes commises dans l'arsenal maritime de Philadelphie, et de nombreuses déprédations commises qu'elles avaient donné lieu. L'enquête instituée pour connaître de cette affaire a amené des découvertes beaucoup plus importantes qu'on ne s'y attendait, et il est établi aujourd'hui que les fraudes exercées au préjudice du gouvernement s'élèvent à près d'un million de dollars. Des gens de tout rang y sont impliqués, à ce point que de simples ouvriers, touchant un modeste salaire de journée, sont devenus propriétaires de maisons de ville et de campagne. L'un d'eux a en construction plusieurs habitations en pierre brune dont les matériaux métalliques, plomb, cuivre, couvertures en zinc, conduits d'eau et de gaz, etc., viennent de l'arsenal. Peu de détails ont transpiré jusqu'à présent; il faudra deux mois pour compléter l'instruction, et, quand elle sera terminée, les révélations qui seront livrées au public, seront de nature à causer une profonde sensation.

Plus de cent personnes, assure-t-on, ont participé à ces déprédations en bloc, et c'est par tonnes qu'on a volé le cuivre, le plomb, et toute sorte d'objets ayant une valeur quelconque. C'est sur New York principalement qu'étaient écoulés les articles détournés, et une partie des marchandises sont retournées de cette façon dans les magasins des négociants qui les avaient primitivement fournies. On a volé des charrettes entières de résine, des barils de four[illegible] et de couteaux, et jusqu'à des canons de gros calibre.

Les autorités de l'arsenal mettent la plus grande activité à découvrir les coupables et à éclaircir l'affaire à fond. C'est fort louable, sans doute; mais il eût été beaucoup plus méritoire de prévenir le mal que de le réprimer.

L'arsenal de Schuylkill n'a pas non plus été épargné, et une enquête y a révélé des abus du même genre, quoique sur une moindre échelle. Deux fournisseurs et un inspecteur ont été arrêtés par suite. On s'attend à de nouvelles découvertes compromettantes pour des personnes que leur position semblait mettre à l'abri du soupçon.

ARRIVÉE DU GRAND CIRQUE—Le grand Cirque Européen de Howes est arrivé hier matin, de Vicksburg, par le bateau à vapeur *Grey Eagle.*

LES RECRUES DU MASSACHUSETTS

Nous lisons dans le *Herald* :

Le Massachusetts est dans la peine. Ses importations de Belges, de Polonais, d'Allemands, de Hongrois, par cargaisons, afin de remplir son contingent, ont fort mal tourné, et le département de la guerre pense à lui refuser de lui créditer tous ces importés. Le fait est que tous ces mercenaires ont déserté et passé à l'ennemi, en présence des termes libéraux de la proclamation de Lee. Ceux qui n'ont pas pu déserter ne veulent pas se battre. Récemment, dans les tranchées de Petersburg, beaucoup ont jeté leurs armes et se sont laissés faire prisonniers par les Confédérés, qui les ont emmenés à Petersburg. Ils disent pour leur défense qu'ils n'ont rien à démêler avec notre querelle et n'y portent aucun intérêt; qu'ils ont été amenés d'Europe pour des travaux pacifiques, et qu'ils ne sont entrés au service que de force et grâce à des fraudes abominables. Ce ne serait pas une des plus mauvaises plaisanteries du Président, s'il déclarait que est inutile désormais étranger ne représente pas les généreux fils du Massachusetts, et s'il demandait au gouverneur Andrew de fournir de vrais soldats à la place de ces déserteurs ou de ces hommes qui refusent de combattre.

LES CAUSES DE LA GUERRE

Quand la guerre civile a éclaté aux Etats-Unis, les abolitionistes n'ont pas manqué de la représenter comme une croisade contre l'esclavage. Les partisans du Nord en Europe se sont empressés de propager cette allégation, qui devait aliéner au Sud les sympathies de la France et de l'Angleterre. Aujourd'hui, un journal abolitioniste et gouvernemental, le *Times*, vient donner un démenti à cette opinion si répandue, et confirmer ce que nous avons toujours dit nous-même. Nous lui laissons la parole.

" Pourquoi le Nord combat-il? On a fait croire aux masses du Sud que le Nord se battait pour détruire l'esclavage, renverser les droits des Etats, et subjuguer et dégrader les blancs du Sud. Il n'en est rien. Le Nord peut détruire la servitude en faisant la guerre, *il ne la fait pas pour détruire l'esclavage.* L'esclavage n'empêcherait en rien le Nord de signer la paix demain, s'il le pouvait. Il est tout à fait disposé à laisser la solution tout entière de la question à l'action pacifique et constitutionnelle de la guerre. A aucun point de vue, l'alliance du Sud avec l'esclavage n'est une partie de notre *casus belli.*"

Il est impossible d'être plus catégorique et de faire meilleur marché de la question de l'esclavage. Le *Times* va plus loin et il formellement que le Sud soutienne la guerre pour conserver l'esclavage.

" L'opinion dominante au Nord, dit le journal de M. Raymond, est que le Sud se bat pour l'esclavage. C'est une opinion mal fondée. Le Sud triompherait demain, s'il le pouvait, au prix du sacrifice complet de la servitude. Il ne céderait pas aujourd'hui quand on lui garantirait l'esclavage. Ce que M. Jefferson Davis a dit au colonel Jacques, dans leur entrevue conduit à Richmond, est parfaitement vrai. L'esclavage n'a plus rien à faire avec la guerre; la seule question en litige est celle de l'indépendance du Sud.

" ..... Tout prouve que le seul objet du Sud est d'établir à jamais l'indépendance et la souveraineté particulière de chaque Etat. Voilà pourquoi combat le Sud."

Ainsi les aveux du *Times* sont complets, et il abonde dans le sens de tout ce que nous avons dit depuis le commencement de la lutte; il reconnaît que les Confédérés se battent uniquement pour leur indépendance. C'est une confession précieuse de la part d'un journal qui a longtemps contribué à abuser le public sur les vraies causes de la guerre américaine.

Courrier des Etats Unis.

M. SLIDELL A COMPIEGNE

Nous lisons dans la dernière correspondance parisienne du *Courrier des Etats-Unis* :

Passons aux affaires intérieures. La cour a à Compiègne, où elle restera un mois. Diverses listes d'invités ont été dressées. Je remarque parmi les noms de la seconde série ceux de MM. Emile de Girardin, Octave Feuillet, et Slidell. Le dernier paraît donc s'entretenir à son aise de cette incroyable affaire du *Florida*, qu'on pourrait aussi bien appeler l'affaire des paroles d'honneur violées. Tout le monde croit ici que le gouvernement de M. Lincoln restituera sur le champ le bâtiment confédéré, et destituera MM. Wilkes et Collins. Ce ne sont pas là des officiers publics, ce sont des misérables sans foi ni loi. Les Etats-Unis ne sont vraiment pas assez difficiles dans le choix de leurs fonctionnaires à l'étranger; la plupart de ceux-ci sont indignes des postes qu'ils occupent, et jettent un mauvais vernis sur la nation qu'ils représentent. On attend ici une communication du ministre du Brésil au sujet du *Florida*. Le Brésil dénoncerait la trahison du capitaine Collins comme un acte intéressant toutes les puissances neutres, ce qu'on ne saurait nier. Il est probable que M. Drouyn de Lhuys écrira alors une dépêche dans le genre de celle écrite par M. de Thouvenel lors de l'affaire du *Trent.* Nous ne pouvons mieux montrer notre amitié pour ces Etats-Unis, qui nous doivent l'existence, qu'en leur faisant entendre des conseils amicaux de sagesse et de modération, quand ils violent aussi ouvertement le bon droit, le bon sens et les lois internationales.

LA DESTRUCTION DU FLORIDA.

On annonce que l'amiral Porter a ordonné une enquête sévère des circonstances qui ont amené l'accident du Florida. A propos de ce bâtiment, nous trouvons dans la correspondance washingtonienne de la *Gazette* de Cincinnati un paragraphe d'autant plus curieux, que la lettre avait été écrite avant l'accident. Le voici :

"Je sais que le gouvernement aurait beaucoup mieux aimé que le Florida eût été coulé là où il a été attaqué (Bahia); et j'ai lieu de soupçonner que, si le Brésil en demande la restitution, le navire en question pourra bien aller au fond de l'eau avant d'être rendu."

Le *World* s'exprime ainsi au sujet de la collision :

"On attribuera cette collision à un accident dit le *World*, mais le monde sera incrédule; et ne verra là qu'un tour habile des Yankees. On se souviendra que le Florida a été endommagé par un *accident* semblable dans les eaux brésiliennes où il a été pris, et que le Wachusetts l'a heurté dans l'intention de le couler. C'est grand dommage que la première collision accidentelle n'ait pas achevé la besogne, car deux accidents de cette nature arrivant au même navire, dans de pareilles circonstances, sont bien faits pour donner à notre pays une réputation de fourberie.

"Ce prétendu d'accident est trop transparent pour tromper qui que ce soit, mais il est possible que le gouvernement n'ait pas été complice de cette machination. Quelque hardi commandant, comptant sur l'appui du sentiment populaire, peut avoir mis dans sa tête qu'il rendrait un bon service en simplifiant la question ou en qui concerne la restitution du Florida. Cette question est tranchée, et peut être aussi la confiance des autorités de Washington. Elles ne sont plus dans la nécessité de rendre le corsaire, et elles peuvent répondre avec magnanimité aux demandes du Brésil. Nous espérons que le gouvernement et la nation supporteront cet accident avec une résignation plus chrétienne.

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la médecine, informe ses clients et le public, qu'il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au
No 319 rue des Remparts
près l'Esplanade.
Heures de consultation de 8 à 9 A. M. et de 3 à 5 P. M. 4déc—1m

Poëles. Poeles.

POELES aussi bons que les meilleurs qui se trouvent sur le marché.
BATTERIES DE CUISINE,
ARTICLES EN FER BLANC, unis et en relief,
A vendre par J. H. KEEP.
[illegible] au coin des rues Canal et Fulton.

Bateaux de la Compagnie de Paquebots de la Malle de la Rivière Ouachita.

Le BEN FRANKLIN, Capitaine H. Conant, Le MITTIE STEPHENS, W. R. Green[illegible]

Les susdits Bateaux ont formé une ligne régulière pour le commerce de la rivière et la ligne de Bâton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le BEN FRANKLIN, de la N. O. Les lundis, Les jeudis à 5 h. P. M. Le MITTIE STEPHENS, de la N. O. Les mardis, Les vendredis à 5 h. P. M.

Le BEN FRANKLIN, De Bâton Rouge. Les mardis, Les vendredis à 5 h. P. M. Le MITTIE STEPHENS, De Bâton Rouge. Les mercredis, Les samedis à 5 h. P. M.

Le STAR, de la N. O. Les mercredis, Les samedis à 5 h. P. M. Le STAR, de Bat. Rouge. Les jeudis, Les dimanches à 5 h. P. M.

Les propriétaires de cette Ligne s'engagent à montrer la plus grande libéralité de manière à satisfaire, sous tous les rapports, les planteurs, les négociants et tous ceux qui voyageront sur leurs bateaux ou leur confieront du fret. LES EXPEDITEURS PAR CES BATEAUX PEUVENT SE FAIRE ASSURER A PLUS BAS PRIX QUE SUR LES AUTRES BATEAUX.

Pour fret, s'adresser au capitaine, ou à LOUIS C. D'HOMERGUE, Surintendant général, Au Bureau de la Compagnie d'Assurance Manhattan & Phœnix, au coin des rues Camp et Commune, ou à JOHN L. TITUS, Agent général pour le fret, au coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier. 12 nov—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 8 décembre 1864.

AVIS est donné que conformément à l'article 5 de la charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, rue du Canal No 111, LUNDI, 26 décembre 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
8 déc—au 26.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nile Orléans.

Nouvelle Orléans, 7 décembre 1864.

AVIS—L'élection annuelle de DOUZE DIRECTEURS de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, rue Royale No 6, le TROISIEME LUNDI de décembre (19 du courant) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
8 déc—10t P. E. MADER Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nile Orléans
Rue de la Commune, No 150.

1er décembre 1864.

AVIS est donné qu'une élection aura lieu à ce bureau, LUNDI, 2 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pour élire Directeurs de cette compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain. W. S. BROWN, trésorier.
2déc—1m

BANQUE D'AMERIQUE.

Nile Orléans, 21 novembre 1864.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, mercredi, 21 décembre prochain.
AM. FORTIER, Caissier.
22 nov—au 21déc

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carollton.

Nile Orléans, 1er décembre 1864.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, lundi 2 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau No 15 [illegible].
RICHARD J. EVANS, Manager
30 nov—au 2janv

Avis de médecin.

W. H. RODENHAMER, M. D., de New York, et devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'appliquera particulièrement au traitement des maladies qui ont été, pendant si longtemps, la spécialité de son père—les HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS, ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 5 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.

Il fait des visites dans toutes les parties de la ville.

Son cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 3 heures et demie de l'après midi. 24 nov—1m

AVIS.

Un fiacre bien ouvert, à quatre roues et un petit à deux roues, à vendre à un prix très modéré. S'adresser au coin des rues Canal et Dryades, No [illegible]. 7déc—8

A louer.

Une habitation située à la Paroisse [illegible] 45 milles de la [illegible].
LEO ROCHEREAU & Co.
Nos 16 et 18, rue St Louis

Briques à vendre.

A vendre 600,000 briques créoles, par lots, au gré des acheteurs.
S'adresser à A. JACQUET, 81 Vieille-Levée, de 9 heures du matin, à 4 heures du soir, ou C. TIOLIER. 22nov—1m

Tabac en feuilles.

J'AI en magasin un très beau stock de tabac en feuille du Connecticut de New York et de l'Ohio, convenable pour tous les fabricants de cigares. Les acheteurs feront bien de venir l'examiner; je l'offre à des prix modérés. C. ISAAC.
27 nov—1m Au coin des rues Commune et Magasin

A VENDRE.

BRIQUES de première qualité. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.

CONFISERIE.

Grande Réduction de Prix!!

Le soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de fabriquer

Un très Grand Choix
—DE—
CONFISERIES,
DE 1RE QUALITÉ

Qu'il vendra aux prix ci-dessous :

BONBONS.—Décorés, imitation, fruits à la duchesse, à la gelée, à la du Nord, bouchée de dames, à 75 cts la livre

PRALINES.—A la noisette, fondantes, grillées et à l'Impératrice Charlotte, à 75 cts. la livre.

UN très grand choix de FRUITS CRISTALLISES à 75 cents la livre.

CHOCOLAT.—A la crème, aux noisettes et aux pistaches, à 75 c la livre.

Une très grande variété de DRAGEES, 1re qualité, à 75 cts la livre, et un grand assortiment de BONBONS UNIS, 1re qualité à 50 cts la livre, ainsi qu'un joli choix de PATISSERIES ET GATEAUX de première qualité.

Le tout fabriqué par le soussigné, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.
J. JANE.
1 déc—1m Coin Gravier et Remparts, ci-devant Circus.

CADEAUX DES JOURS DE FETES

Albums de Photographies, Grandes Bibles de famille.

CADRES, PORTE-CARTES, &c., BIJOUTERIE A MOITIE PRIX.

Photographies à $1 50 la douzaine.

S. T. BLESSING,

21......RUE DE CHARTRES......21

A un magasin le plus grand et le plus beau stock d'albums qui ait jamais paru sur ce marché; il les vendra pour cadeaux des jours de fêtes, au bon marché ordinaire. Il a également de grandes bibles de familles, pouvant recevoir des portraits de familles.

Un très grand assortiment de photographies de généraux, de cartes, de portraits de fantaisie, à $1 à $1 50, douzaine, la douzaine.

Cadres de toute espèce, unis et de fantaisie.

N. B.—Il vend, pour le cadre, un stock de bracelets et d'épinglettes en or, à la moitié prix actuels du marché. 6 déc

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé par le major-général Hurlbut, commandant le département du Golfe, commissaire du premier district de rendez-vous de la paroisse d'Orléans, requiert tous les propriétaires (dans les limites des rues Julia—côté nord—et St-Pierre—côté sud,—le fleuve et le bayou) qui sont à jour aux taxes de recensement et doivent lesdites taxes, de venir sans délai payer ce qu'ils doivent au bureau No 79 [illegible] Caron de let.
JOHN A. ROBERTS, Commissaire.

Système Parisien.

VICTOR DUBOIS.

SALON pour la COUPE DES CHEVEUX et la barbe. Aussi, salon spécial pour la TEINTURE des cheveux et de la barbe,

38 ...... Rue Royale 38

où sont constamment employés les meilleurs ouvriers. 5déc—3m

Pension bourgeoise,
TENUE PAR
Mme Ve Eugène Caillé,
AVANTAGEUSEMENT CONNUE A BILOXI.
Prix modérés
Rue St Louis No 25. 6 déc—8

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr DUPAQUIER a transféré son domicile de No 135 rue Hôpital.

Au No 166,

De la même rue près la rue des Remparts.

Consulat de France.
Avis mensuel—Décembre 1864.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A	J
Allx Mme, née Redy	Jolson, Denis; Jago, Mme
B	L
Bochrich, Laurent; Baron, Victor	Lobent, Emile Paul; Lataple, Bernard Mme Vve
C	
Cabrol, Pierre Louis; Combousou, Alexandre	Lamaille, Auguste; Le Breton Mme, née A Pérès; Legendre, Emile Mme
D	M
Duncan, Kennedy; Dedier, Pierre; Dragon, Eugène; De Moy, Mme Vve née Guibert	Macdonald; Mahieu, Dr en médecine; Majastre, Pierre
E	P
Eifer, Octave	Paret, Mme Vve; Petitpain, P H
F	R
Flint, James; Fabian Mme, née Sophie Fisk	Rêh, Mme Vve, née Schneider
G	S
Guéringer, P U; Grougnon, Joseph; Guyot, Louis	Sabatier, J Mlle; Schmidt, Oscar bijoutier
H	T
Hoffbert, Emilie Mlle	Touzet
	V
	Valéro, Joseph Mme Vve
	W
	Weinck, Jacob

La Chancellerie du Consulat de France s'est à l'angle des rues Magazine et Natchez, est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er déc—

JUSTIN, XIMENES & Co,
Marchands Commissionnaires,
A BAGDAD (MEXIQUE).
8 octobre

ERGOTINE.
DRAGÉES D'ERGOTINE
DE BONJEAN.

[illegible] et les Pertes [illegible] l'hémorragie [illegible] Dépôt à Paris [illegible] chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les hémorrhagies de toute nature, les crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques; elles guérissent en peu de jours ... contre les maladies [illegible].

[illegible] rue Bourbon Villeneuve, Paris.—A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine Méd. [illegible] par les hôpit. de Paris. **23 ANS DE SUCCES**
Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. Usitée dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 225, boulevard Magenta, Paris

COPAHINE-MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale; chez M. Ducongé, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

BOLS D'ARMÉNIE
Dr CH. ALBERT

Traitement des [illegible] la BOLS D'ARMÉNIE du Dr CH. ALBERT [illegible] Paris, rue Montorgueil, No 19—A New York, chez MM. [illegible] et chez MM. Fougera, [illegible] New York—NOUVELLE ORLEANS, chez L. Castel, pharmacien, et dans les principales pharmacies.

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE

Ces dragées ont pour base le principe actif du poivre Cubèbe uni au Copahu par un procédé spécial. Elles arrêtent promptement les ÉCOULEMENTS BLENNORRHAGIQUES [illegible] même ceux qui ont résisté au Copahu. [illegible]
[illegible] Paris [illegible] 99, rue Bourbon Villeneuve, à Paris.—A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE. La seule guérissant sans y rien joindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33, et Boulevard Magenta 112.

Jours de départ, tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin.—Pointe à la Hache, la Station de la Quarantaine, et tous les points intermédiaires sur la côte, en-dessous de la ville.—Le bateau à vapeur ARIZONA, capitaine G. Le[illegible], partira régulier, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON, rue Front, No 7. 4déc—1m

Paquebot régulier du mercredi pour VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine P. U. Pratt, commis F. A. Shermann, partira régulièrement, pendant la saison, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, agent, 8, rue Front, No [illegible]. 19 nov—

Jours de départ, les DIMANCHES à MERCREDIS à 10 heures du matin—Paquebot régulier de la Côte d'en-bas—Deux fois par semaine.—Le beau paquebot neuf W. W. CRAWFORD [illegible] Gilmore, capitaine Alex Queust, [illegible] Trahant et Ambroise Martin, commis partira régulièrement pour le Fort Jackson, la Quarantaine et la Pointe à la Hache, et [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, Agent, No 16, rue Bienville, au premier. 7 déc—1m

POUR THIBODAUVILLE, et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capt. Pae[illegible], partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord. 1déc—1m

Jours de départ, le MARDI et le SAMEDI, à 5 heures de l'après-midi. Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Le beau bateau à vapeur MOBILE, [illegible] capitaine, [illegible] Wm King, J. A. Labarthe, commis, partira de la Nouvelle Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les points sur la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodaux et tous les débarcadères sur le Bayou Lafourche, sur la route. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. GALLAHER, rue Poydras, No 21 ou à JOHN L. TITUS au coin des rues Vieille Levée et Bienville. 1 déc—

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, commandé par [illegible] Wilson, commis partira [illegible] à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agt, rue Front, No 7. 12 déc—1m

POUR MATAMOROS—Le brick, Sa[illegible] voilier, bien doublé et de première classe, ALICE LEA, capt. John W. Hering, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira avec promptitude. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 36 Passage de la Bourse au 1er. 11déc—

POUR MATAMOROS—Le beau trois-mâts de 1ère classe GUANTANAMO capt. Chalgaron, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le dit port dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant un grand et élégant emménagement, s'adresser à bord ou à OSCAR BERCIER & CO, 13, rue St Louis. 10déc—

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise FANCY, capitaine Holder, fine voilière et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, 36 Passage de la Bourse au premier. 5déc—

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise VILLAGE GEM, capitaine John [illegible] le portage de 80 tonneaux ayant engagé complète tous ses arrangements, partira pour le dit port SAMEDI prochain, 10 du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, 2e district, ou à JOSEPH KELLY, 52 rue Gravier ou à PIAGGIO FRERES, 63—64, rue Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—Ligne régulière.—La goëlette anglaise, de 1re classe, ADELE, capt. Campbell, traversant la barre, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à CORNIBY & LESLARC, Vieille Levée, entre Conti et Bienville, ou St Philippe. 1nov—

POUR TAMPICO—Ligne régulière du Golfe—La goëlette FREDERICK No 2, fine voilière et de première classe, capitaine A. Ganeo, ayant le plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour Tampico. Pour balance de fret ou passage, ayant des beaux emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St-Louis, ou à S. FERNANDEZ & Co. 103 Vieille Levée. 3 déc—

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise ANITA ANNA, capitaine Baker, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. KELLY, 171 rue Gravier ou à F. BELINO, 23 et 25 Tchoupitoulas. 5déc

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise SALVADORA MARIA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. KELLY, 117 Gravier ou MARISTANY & BELINO, 23 et 25, Tchoupitoulas. 2 déc

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise MATTIE, capitaine Cox, prend un chargement pour le susdit port, et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage s'adresser à JOSEPH KELLY, Rue Gravier No. 117. 1 déc—

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise BRAZOS, fine voilière, capitaine Baham, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu, ainsi qu'il est dit plus haut. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au No 4 de la rue St Louis, au premier, ou à A. BOGOLA, Rue de la Vieille Levée No 141. 29 nov—

POUR MATAMOROS—La goëlette clipper anglaise C. W. CHAPIN, fine de 1ère, capitaine Cook, a la plus grande partie de son fret à bord. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & Co, rue de la Nouvelle Levée No 103. 27 nov

POUR MATAMOROS—La fine et élégante goëlette anglaise ELIZABETH, capitaine Geo. Borge, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 36 Passage de la Bourse au 1er. 25 nov—

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise HELENA, capitaine Fiesher, fine voilière, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co, 77, rue des Magasins. 4 nov

POUR MATAMOROS.—La goëlette JOHN DOUGLAS, capitaine Jean Bordes ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu—Pour fret ou passage, s'adresser à LAZARD & MICHEL, No 100, rue Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER—Ligne du Golfe POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise HARRIET WOOD, fine voilière et de première classe, capitaine L. N. Hanson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (beaux aménagements) s'adresser au pied de la rue St Louis ou à S. FERNANDEZ & Co rue de la Vieille Levée No 12. 21 sept

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise neuve et de première classe, SALVADOR, capitaine L. N. Hanson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le dit port sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis, ou à S. FERNANDEZ & CO, No 103, rue Vieille Levée. 6déc—

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise JOHN DOUGLASS, fine voilière, capitaine Alexis, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le susdit port. Elle débarque en cargaison de la [illegible]. Pour reste du fret ou passage, s'adresser au No 3 de la rue St Louis, au premier. 1 déc—

Habillements pour hommes et enfants.

LEON GODCHAUX,

81...... Rue du Canal...... 81,

Et 215 et 217, VIEILLE LEVEE, en face du Marché Français.

PREVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins un immense assortiment de VETEMENTS D'HIVER, de toutes qualités, dont quelques-uns faits des étoffes les plus fines, pour remplacer le linge fait sur commande. Il a également en magasin un stock bien assorti d'habillements de jeunes garçons et de lingerie pour hommes. Il appelle l'attention du public sur ces articles et espère qu'on ayant constamment de bonnes marchandises et un bon vendant à

PRIX REDUITS,

il méritera le même patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits.

Il invite le public à venir visiter ses marchandises avant d'aller ailleurs. 22 oct—3m

PERDU.

UN certificat de soixante-quinze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, daté du 1er novembre 1864, No 6066, signé J. Lapayre, président et L. Bernard, [illegible].

VESICATOIRES D'ALBESPEYRES

Tous signés par l'inventeur, agissent en quelques heures, se conservent intacts, ont gardé leurs propriétés, [illegible] employés dans les hôpitaux civils et militaires de France par ordre du conseil de santé, recommandés par les plus grands médecins de l'univers.—LE PAPIER D'ALBESPEYRES entretient ces vésicatoires [illegible] l'excellente [illegible] Exiger le nom d'ALBESPEYRES [illegible] parisien.

Tous ces produits—ALBESPEYRES et RAQUIN—sont exportés de Paris, faubourg St. Denis, 80, aux principales pharmacies et drogueries de tous les pays et sont entre [illegible] MM. Fougera [illegible] New-York. A la Nouvelle-Orléans chez M. Dufour.

CAPSULES RAQUIN,

AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres; elles agissent sûrement et toujours les mêmes des contrefaçons [illegible]. Chaque flacon est enveloppé d'un rapport approbatif de l'académie de médecine de France [illegible]. Les mêmes Capsules se délivrent également avec combinaison de cubèbe, ratanhia [illegible] Exiger la signature RAQUIN pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses.

AVIS AUX MEDECINS.
Sirop du Dr FORGET

Il guérit *Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches et [illegible] des maladies de poitrine.* Il remplace la [illegible] et le médecin. Une cuillerée à café suffit. CHABLE, *Paris*, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies

AVIS AUX CONTRIBUABLES
DES PAROISSES

St Charles, St. Bernard et Plaquemines

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis—District de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 19 novembre 1864.

CONFORMEMENT à la loi de revenu intérieur des Etats Unis [illegible] du Congrès, le [illegible] Assesseur [illegible] lesquels ont été approuvés [illegible] 1864, avis est donné à [illegible] payer au dit [illegible] Percepteur [illegible] de la partie du district [illegible] paroisses St. Charles, St. Bernard et Plaquemines, que les percepteurs [illegible] taxes spéciales de revenu pour l'année [illegible].

[illegible] pour la paroisse de St. Charles, à la maison de [illegible] le 26, 27 [illegible] décembre prochain. Jeudi et vendredi [illegible] St Bernard, à la maison de [illegible] 19 décembre prochain. A [illegible] Plaquemines, à la maison de [illegible]

[illegible]

Wm R. WHITAKER, Percepteur.

Quartier général, département du Golfe.

BUREAU DU MARECHAL PREVOT GENERAL

Nile-Orléans, 4 décembre 1864.

ORDRES SPECIAUX No 131

[Extrait]

8—Conformément à une circulaire émanant de la Trésorerie, en date du 13 avril 1864, [illegible] du Quartier général de la division militaire à l'Ouest du Mississippi, toutes les liqueurs seront dès [illegible] dans ce département pour la vente de [illegible] et d'autres [illegible] seront taxées [illegible]. Les vendeurs et les débitants des dits articles sont tenus [illegible] dans ce département. Tous les marchands et toutes les personnes ayant de ces articles, devront en transmettre un inventaire exact à ce bureau dans les trois jours, et les expédier par mer, pour un port du Nord, dans les dix jours qui suivront la publication de cet ordre.

Par ordre du major général Hurlbut.
HARAI ROBINSON,
Colonel, [illegible] et Maréchal
Prévôt Général.

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de 6 à [illegible] suivant le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1 déc—

Institution A. Darrot,

—POUR LES DEUX SEXES—

146 ....RUE ROYALE.......... 146
Entre St Pierre et Toulouse.

Chaque département a son entrée et ses classes particulières.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution.

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 199 et 201, entre Julia et St Joseph

Pour renseignements s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés.

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACÉ.

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
104.......RUE BOURBON.......104
En face de l'Opéra.

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à tous les exigences d'un établissement de ce genre, la cour est vaste, sèche, ombragée, les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Baron, ancien chef d'institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.

S'adresser à l'institut pour avoir des prospectus.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275.......RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de feu JOHN FRANCIS CLAY sont invitées à les présenter au soussigné, rue Royale, No 52, pour les faire constater, et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont invitées à venir régler leurs comptes.
EDMOND DUPUY,
Administrateur.

SUR LA PLACE CONGO,

Par permission, ce soir jour LUNDI 12 décembre 1864 [illegible]

S. B. HOWES

INFORME RESPECTUEUSEMENT le public qu'il est de retour en Amérique après une absence de 7 ans en Europe et qu'il ramène avec lui le

CIRQUE

Le plus complet et le plus attrayant QUE LE MONDE AIT JAMAIS VU

De célèbres écuyers

d'Angleterre et du continent européen, comprenant près de cent artistes des deux sexes, en outre de ceux qui ont été ses plus parmi les célébrités [illegible]

JAMES ROBINSON,

LE PREMIER ECUYER DU MONDE, et

CROCKET,
LE DOMPTEUR DE LIONS,
avec une troupe de
LIONS ENORMES

sortant de la forêt [illegible] de sept cents artistes [illegible] Londres. Cet aire [illegible] seul au milieu de toute une troupe de bêtes féroces [illegible] et fait la [illegible] par son sang froid et [illegible] représentation [illegible] évolutions [illegible]

M. HOWES, pour être agréable au public, va [illegible] ainsi bien qu'à ses patrons, annoncer une GRANDE

EXHIBITION

GRATIS

à laquelle les populations d'Europe sont [illegible] de dix et dix-huit [illegible] de la chevalerie.

Gigantesque Cavalcade

Une brillante [illegible] la chevalerie [illegible] splendeurs

CHAMP du Drap d'or.

Dans cette grande procession paraît le GRAND

CHARIOT D'EOLE

avec la bande d'opéra complète, suivi du magnifique

Char doré de Paris,

et contenant un

TABLEAU ALLEGORIQUE D'AMERIQUE,

représenté par des groupes de belles femmes drapées à l'antique.

Pour compléter ce beau tableau M CROCKET s'entourera seul [illegible] cage de lions, [illegible] en face seul et au [illegible]

LION VIVANT

DANS LA RUE.

[illegible] de commandement, ce lion sortira d'un [illegible] représentant la déesse de la Liberté [illegible] l'Indépendance des Etats Unis [illegible] l'Afrique [illegible] Justice de Guinée [illegible]

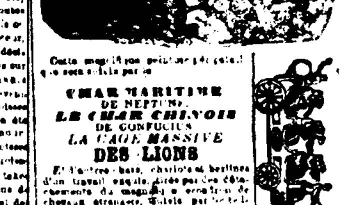

Cette magnifique peinture [illegible] qui sera suivie par le

CHAR MARITIME
DE NEPTUNE.
LE CHAR CHINOIS
DE CONFUCIUS
LA CAGE MASSIVE
DES LIONS

Et d'autres chars, chariots et berlines d'un travail exquis, tirés par les chevaux [illegible] la troupe d'artistes, [illegible]

ECUYERES

du monde, le plus [illegible]

LA COMPAGNIE DU CIRQUE est la plus grande qui ait [illegible] ce pays. Parmi les écuyers de Londres sont MM. James Cook, William Armstrong, Kincaid et [illegible] Wilson.

De Paris—MM Lemond Dupré, Albert et Henry Lenoir [illegible] Gustave Thalbert, Jacques Pinduermite, Emile Leclerc, et Armand Pavel; Mlle CARLOTTA DE BERG, [illegible] l'épuisée, Mlle [illegible] Amour, Mlle Emilie [illegible], Mlle Marie à Angel et Mlle Eugénie Duval. De Londres—Miss Blanche Watson, [illegible] Miss Emily Grover et Miss Charlotte Nelson.

QUATRE CLOWNS,

Dan Castello, le grand clown américain, [illegible] du théâtre Astley, de Londres, [illegible] M Watson, le comique français

Deux représentations tous les jours à MIDI et à 7 heures et demie du soir.

Prix d'Entrée—50 cents, les enfants et les [illegible].

—AVIS SPECIAL.—

Le premier écuyer du monde, JAMES ROBINSON, s'est engagé pour la saison et paraîtra dans chaque représentation dans son GRAND ACTE A SENSATION.

L'établissement Mammoth ouvrira à la *Nile-Orléans, le lundi, 12 décembre 1864.*

La grande procession aura lieu tous les MARDIS et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., et arrivera par la place à 11 heures et demie. Si le temps était mauvais, la procession serait remise au premier beau jour. Mais les représentations à l'intérieur ne seront pas remises à cause du temps. 10déc—7

CLAIRVOYANT

Madam LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a sa résidence au No 192 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.

Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion, tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé. Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 192, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au dessus de la rue du Canal.

LE TESTANIC DE PERSE,

porte toujours bonheur à la personne qui l'a [illegible] tomber léger, la fait aimer, ramène le [illegible] et ne manque jamais de rapprocher les amants.
Nile—1m—des Mar, J, V, D

PLUS DE DISTANCE!
DIVINATION! PREDICTION
PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
No 95, rue St Louis

AVIS.

LE Dr. RODRIGUEZ, de la Faculté de la Havane, arrivé dernièrement de Londres, de Paris et quelques-unes des autres principales villes de l'Europe, offre respectueusement ses services au public de cette ville, particulièrement pour le traitement de la gravelle, des catarrhes de la vessie, de l'inflammation chronique des reins, de la goutte, des rhumatismes chroniques, &c. Il garantit une guérison prompte et radicale au moyen de ses remèdes végétaux. Le Dr. Rodriguez offre également son spécifique pour la dissolution du calcul de la vessie. Il peut produire des certificats du succès de son traitement dans les susdites affections.

Cabinet de consultation—Rue Conti, No 73, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation, de midi à 3 heures de l'après-midi.

VENTES JUDICIAIRES.

P. F. Herwig vs. ses créanciers

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 novembre 1864, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 17 décembre 1864, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante, savoir :

LE FONDS D'UN MOULIN A FARINE ET D'UNE BOULANGERIE A VAPEUR connu sous le nom de "Southern Flour Mill and Steam Bakery," situé aux lots de terre portant les numéros 181 et 183, rue Poydras, dans le Premier District de cette ville.

Aussi, trois chevaux, trois charrettes à pain, &c.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour être examiné.

Cédé par l'insolvable à ses créanciers.

CONDITIONS—Cette vente étant la seconde et dernière, les biens ci-dessus décrits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour la totalité à payer [illegible] à douze mois de crédit. Les acquéreurs fourniront leurs bons ou obligations avec caution bonne et solvable, conformément à la loi. Les dits acquéreurs retiendront au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce, du shérif, de gardiennage, &c, s'élevant ensemble à la somme de [illegible] ou environ.
ALFRED SHAW.
7nov—12,17 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession d'Augustine Lloo.

EN vertu d'un ordre de vente, lancé le 1er novembre 1864 et qui m'a été adressé par l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 2[illegible], dans la dite succession, je vendrai, à l'enchère publique, dans l'entrepôt du Shérif, rue Jefferson, No 45, mardi 13 décembre 1864 à 10 heures du matin—Un lot de meubles et d'effets.

Conditions—Comptant, au bill le'en comptant.
2 déc—7, 13 ALFRED SHAW, Shérif.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage entre héritiers.

Succession de PALMYRE LAUTE, décédée épouse de Félix Formento senior.

Aspasie Pouliault et al vs. Félix Formento senior, tuteur &c.

(Action en Partage)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un jugement rendu le 26 de novembre 1864 et signé le 1er décembre 1864, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI cinq de janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour un partage entre héritiers à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses et améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, portant le No [illegible] sur la rue Bienville, ayant au rez de chaussée deux grandes salles avec foyers séparés par des portes à coulisses, entrée ou corridor. Au premier quatre chambres avec foyers, vestibule ou corridor et galerie derrière. Au second, quatre chambres avec foyers et galerie derrière.—Une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, contiguë à la bâtisse principale et ayant au rez de chaussée, une dépense, &c., 4 chambres, dont une avec foyer, bain d'eau et galerie. Au premier, trois chambres dont deux avec foyers, et la citerne et galerie. Et au second, trois chambres et galerie. Porte cochère, cour et partie pavée et en partie de gazon, installations pour l'eau, cave, jardin derrière &c.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur à son propre ordre, sous endossement et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
ALFRED SHAW.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
déc 6, 13, 21, 28 janv 5

Entrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis, tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie.
WILTON, [illegible] et Ingrain.
VENITIENS et autres tapis.
NATTES blanches, rouges, à carreaux &c.
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, balais, &c. à vendre, [illegible] à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & Co

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à très prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement et réorganisé sa maison volante, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours satisfaire leurs commandes.

JOHN H. KEEP,
MARCHAND DE
Métaux, Articles d'artisans, Balances
Rue du Canal, Nos 22, 24, 26 et 28,
Au coin de la rue Fulton.

Dr. F. FORMENTO Jr.,

CHIRURGIEN des armées Franco-Sardes pendant la campagne d'Italie de 1859, ex-chirurgien en chef de l'Hôpital Louisianais de Richmond, Médecin des Sociétés de Bienfaisance Italienne et Portugaise.

Résidence, rue des Ursulines, 98—Cabinet de consultation, rue [illegible]

A VENDRE.

Une des meilleures PHARMACIES de détail du Second District. Elle contient un bon stock et une excellente clientèle. S'adresser au bureau de l'ABEILLE sous les chiffres L. L.

Madame Maria Voisin

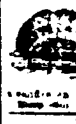

A l'honneur de prévenir les Dames de ville et de la campagne que son magasin de
MODES ET NOUVEAUTES
est transféré du No 26 au No 32 de la rue de Chartres, au coin de la rue de la Douane.

SANGSUES SUÉDOISES.

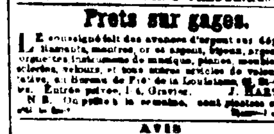

A vendre en gros et en détail, rue Royale. HAAS & FREDERICKSON

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, pianos, orgues, instruments de musique, pianos, meubles fins, soieries, velours, et tous autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 63, St-Charles, Entrée privée, 1 St. Gravier. J. HART.

N. B. On paie à la semaine, sans pardon et plus de [illegible]

AVIS

Successions de Henry Tronchet et d'Armantine Bertel, sa femme.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre les susdites successions ou qui ont dettes, présenteront les dites réclamations [illegible] délai, à l'un ou l'autre des soussignés.
ARMAND BERTEL, administrateur,
Rue des [illegible] No 39.
M. S. DUBUISSON, avocat,
Rue Natchez No 25.

AVIS.

AVIS est donné que la succession de Constance Devaugine, veuve de Charles Perret, est maintenant ouverte dans la paroisse St-Charles pour liquidation. Toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont requises de payer immédiatement, et toutes personnes ayant des réclamations à faire valoir contre ladite succession sont invitées à les présenter, dûment appuyées, à [illegible]
LOUIS C. PERRET, administrateur.
A. LAVISSON,
Avocat de l'administrateur,
au coin des rues Natchez et [illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

(Convois à vapeur)

A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M., char à vapeur		6 h. A. M., char à vapeur	
[illegible]		[illegible]	
Midi		[illegible]	
4 heures P. M.		[illegible] heure P. M.	

Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant partir du convoi.
G. PANDELY, Surintendant.

Reçu à New York, par le steamship Lafayette, du Havre, et en débarquement des steamer Golding Star et Morning Star—

Liqueur désinfectante et vin de quinium, de Labarraque.

Capsules au copahu ferrugineux, du Dr Clerbe.

[illegible] de Menace et de Denoual, de Londres.

Sirop au Raifort iodé, de Dorvault.

Capsules de Raquin, au copahu pur, au copahu et matico et au copahu et fer.

Capsules Mathey Caylus, mélange du Dr Cullerier.

Granules de Digitaline, d'Atropine, de Strychnine, &c., &c.

Régénérateur Universel, de Francke-Lehoureux.

Vomitif et Purgatif de Leroy.

Sirop de Deshayes, du Dr Delabarre.

Racahout des Arabes; Sous-Nitrate de Bismuth.

Pilules anti-album, de Colbert, Grains de Santé, de Franck, &c.

Et un assortiment complet de toutes les spécialités françaises.

Parfumerie de E. Pinaud, H. Goudray, Lubin et Violet.

Un choix de SANGSUES SUEDOISES, 1re qualité. Biberons de toutes modèles, Pipes à coin, de toutes formes.

Seringues et demi Seringues françaises.

Elixirs, Pâtes et Opiats dentifrices, Eau de quinine et autres toniques pour les cheveux, &c., &c., &c.

A vendre, à la Pharmacie E. E. MOUGIN,
Encoignure Dauphine et Douane.

Nouveaux Médicaments.
Injection et Liqueur

POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelque ancienne qu'ils soient.

Eau et Sirop Dépuratif,

Pour la prompte guérison des dartres, boutons, ulcères provenant des funestes conséquences des maladies secrètes.

Liqueur anti-rhumatismale

Quelques cuillerées de cette préparation font disparaître les douleurs rhumatismales les plus aiguës.

Sirop Pectoral

Contre les rhumes, toux, catharres, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.

A vendre par E. BATTIER, pharmacien,
Coin Dauphine et St Pierre

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est pauvre ou vicié. S'adresser à GAUDUS Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Thomas [illegible], décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] novembre [illegible] et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible] Un terrain [illegible] désigné par le No [illegible] du plan [illegible] Quartier, borné par les rues Dorsière, [illegible] Conti et [illegible] [illegible].

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes, &c.

2o—Deux terrains contigus dans le [illegible] ensemble, bornés par les rues Delhonde, St. Louis et Claiborne, et la Promenade Carondelet.

Lesdits terrains sont désignés par les Nos Dix Neuf et Vingt et mesurent chacun [illegible] pieds sur la rue Delhonde [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes, &c.

Le tout conformément au plan [illegible] au rapport de F. E. Larose [illegible] en date du 31 mars 1850.

Cette propriété appartient à la dite succession, au moyen de l'acquisition [illegible] Joseph Lacaze [illegible]

Plan de ladite propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
ALFRED SHAW.
Shérif de la paroisse d'Orléans
11nov—[illegible]

E. M. Deleau vs. John Alpyne Haggerty

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante, savoir :

Un terrain [illegible] situé dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient [illegible] au moyen de l'acquisition [illegible] Haggerty [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
ALFRED SHAW, Shérif.
2 déc—12 à 27 janv de la paroisse d'Orléans

Basile Laplace vs. Richard Barry Greacey.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante :

Un terrain [illegible] situé dans le [illegible] District de cette ville [illegible]

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition [illegible] Barry [illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de feu Thomas J. [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu [illegible] et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues [illegible] Camp, des Magasins et [illegible].

Le dit terrain mesure quatre-vingt-onze pieds [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition [illegible]

Le plan de la dite propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
ALFRED SHAW, Shérif
13nov—12,21,30,7 10 janv de la paroisse d'Orléans

Successions de George FLINTER et de Catherine Scott, épouse survivante en communauté, tous deux décédées (Consolidées.)

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 16 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er décembre 1864 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept de janvier 1865 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Craps et d'Amour, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Piété, sur cent vingt pieds de profondeur [illegible].

Ensemble avec la maison à deux étages en bois (No 20 rue Piété) et les bâtisses, droits et appartenances.

La dite portion de terre est [illegible]

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Moitié du prix payable comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son ordre, et par lui endossés, portant intérêt à huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et avec [illegible] de l'acquéreur [illegible]
ALFRED SHAW, Shérif
9déc—[illegible] de la paroisse d'Orléans

Successions de George Flinter, et de Catherine Scott, épouse survivante en communauté, tous deux décédées [consolidées].

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 16 [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er décembre 1864 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai JEUDI, 15 de décembre 1864, à 10 heures A. M., au domicile, sis No 20 rue Jefferson, 3me District, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication de :

Les effets mobiliers appartenant aux dites successions, consistant en meubles, meublant, ustensiles de cuisine, &c, suivant inventaire.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets ayant cours. ALFRED SHAW
9déc—7,10 13 15 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 nov—1m

ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Rue Carondelet, No 20,

S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'actions, de meubles et fait des ventes au dehors.

Nouvelle Salle d'Encan.
RENE GUTIERREZ, encanteur,

Annonce à ses amis et au public qu'il a pris le magasin No 84 DE LA RUE DE CHARTRES, PRES LA RUE CONTI. Il s'occupera personnellement de toutes les VENTES DU DEHORS, des ventes de succession, propriétés foncières, meubles, actions de banque, fonds de grocerie, marchandises en [illegible] &c. Les marchandises de toute espèce à [illegible] consignation au magasin d'encan No 84 DE LA RUE DE CHARTRES, près la rue Conti.

Jours de vente, les MARDIS et les SAMEDIS de chaque semaine à 10 heures du matin.

EN débarquement du steamer Morning Star, [illegible] Confidence—
[illegible] livres cédrat nouveau d'Italie.
15 barils raisins de Corinthe et Sultana.
100 caisses Layer raisins nouveaux.
200 boîtes figues de Smyrne, nouvelles.
[illegible] sacs amandes coques tendres.
20 barils sucre blanc (crushed).
20 barils pommes sèches [illegible].
20 caisses champagne [illegible] et petits pois, Briant, de Paris.
A vendre par G. BOREZINO,
No 101 rue Vieille Levée.